

## **AVIS PUBLIC**

## ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO URB-205-18-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que mercredi, le 14° jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq (14-10-2025), le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté par résolution le règlement de remplacement numéro URB-205-18-2025, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) lors d'une séance extraordinaire.

Ce règlement a pour but de modifier les limites des affectations Urbaine et Commerciale locale dans le périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Le règlement numéro URB-205-18-2025 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet <a href="https://www.mrcjdn.ca">www.mrcjdn.ca</a>.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville devront adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement entrera en vigueur lors de la réception de l'avis de la Ministre des Affaires municipales le confirmant.

Donné à Saint-Michel, ce 15° jour d'octobre 2025.

Amélie Latendresse Directrice générale et Greffière-trésorière

Anilie Hot